

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ÉCUILLÉ

DÉLIBÉRATION N° 2024-30

Séance du 13 MARS 2024

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 9

Votants 12

DELIBERATION N°2024-30**ADMINISTRATION
GENERALE****ELECTIONS ADJOINT****Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 9**

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Ophélie COSTA, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Cécile HUET, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Monsieur Eric SINTES, Madame Marie-Claire SACHET- Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donnés pouvoir:

Madame Florence DEVAUX

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à M. David BARAIZE

Madame Victoire JONCHERAY donne pouvoir à Madame Cécile HUET

Monsieur Julien MALARDENTI

Madame Virginie MARZIN donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Secrétaire de séance : Madame Sylvie DOUBLE**Objet : Administration générale – élection adjoint et mise à jour du tableau du Conseil municipal**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

VU les délibérations n°2020-26 du 25 mai 2020 par laquelle a été décidé la création de 4 postes d'adjoint et n°2023-33 du 16 mars 2023, modifiant le tableau du conseil municipal suite à la démission de Madame Virginie MARZIN

VU les délibérations n°2021-61 du 16 décembre 2021 et n°2023-38 du 11 mai 2023 par lesquelles a été décidé la création de postes de conseillers délégués.

VU la délibération n° 2024-08 du 13 février 2024 concernant l'élection de M. BRETON, 3^{ème} adjoint

VU l'arrêté Municipal n° 2020-04 et 2020-05 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur David BARAIZE et Madame Ophélie COSTA

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 09

Votants 12

DELIBERATION N°2024-30**ADMINISTRATION****GENERALE****ELECTIONS ADJOINT**

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, les délégués et les champs de compétences des adjoints

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire propose de procéder au vote, sans élections complémentaires préalables

CONSIDERANT l'importance des dossiers traités la conseillère déléguée ;

Après appel à candidature, il y a un seul candidat :

Madame Cécile HUET

Il est procédé au déroulement du vote :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls :
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Madame Cécile HUET a obtenu 12 voix.

Madame Cécile HUET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 4^{ème} adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Le conseil municipal :

✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

✓ **MODIFIE** le tableau comme suit :

Jean-Louis DEMOIS	Maire
David BARAIZE	1 ^{er} adjoint
Ophélie COSTA	2 ^{ème} adjointe
Mickaël BRETON	3 ^{ème} Adjoint
Cécile HUET	4 ^{ème} adjointe
Eric SINTES	Conseiller délégué
Sylvie DOUBLÉ	Conseillère municipale
Virginie MARZIN	Conseillère municipale

DATE DE LA CONVOCATION

07/03/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 9

Votants 12

DELIBERATION N°2024-30

ADMINISTRATION
GENERALE

ELECTIONS ADJOINT

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 049-214901308-20240313-2024_30-DE

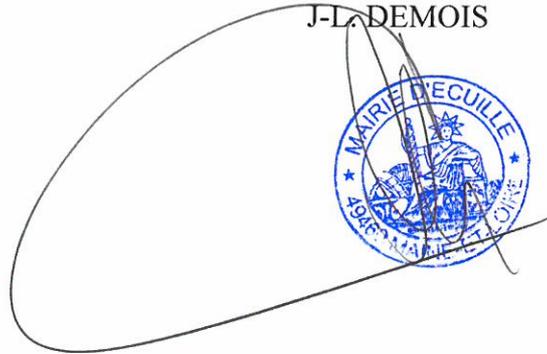


Victoire JONCHERAY	Conseillère municipale
Léo PINETON de CHAMBRUN	Conseiller municipal
Cécile GUILBERT	Conseillère municipale
Julien MALARDENTI	Conseiller municipal
Florence DEVAUX	Conseillère municipale
Marie-Claire SACHET	Conseillère municipale

✓ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et la bonne exécution de la présente décision.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité

Fait à Écuillé, le 13 mars 2024,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS



Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID : 049-214901308-20240313-2024_30-DE